



# OCCUPATION de L'ESPACE PUBLIC : diagnostic et perspectives

- secteur des Halles 75001 -

## **Sommaire :**

### **1/ Présentation**

- Le territoire
- Contexte réglementaire
- Bilan des actions de contrôle
- Propositions d'actions

### **2/ Tableau de synthèse**

### **3/ Exemples d'installations**

# OCCUPATION de L'ESPACE PUBLIC : diagnostic et perspectives – secteur des Halles 75001-

## 1/ Présentation

### I – LE TERRITOIRE

Le territoire concerné est composé de 44 voies dont 24 voies piétonnes et 20 voies non piétonnes. Il existe environ 250 installations – étalages, terrasses ouvertes ou fermées- sur le domaine public.

La caractéristique principale du secteur piétonnier des Halles est la forte concentration d'établissements de prêt-à-porter et de commerces liés à cette activité, ainsi qu'une extrême exigüité des locaux rendant souvent vitale l'installation d'un étalage sur la voie publique.

### II – CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les installations sur le domaine public sont soumises à autorisation préalable du maire (et au paiement de droits de voirie). Le maire d'arrondissement et le préfet de police sont consultés sur chaque demande.

L'article 27 du règlement municipal des étalages et terrasses du 27 juin 1990 modifié prévoit que les étalages, les terrasses et leurs écrans doivent présenter un aspect satisfaisant et être maintenus en bon état d'entretien. L'article 9 dispose que les étalages ne peuvent s'élever à plus de 1,30m.

En outre, l'article 23 dudit règlement interdit désormais les terrasses fermées en voie piétonne ; l'installation d'une nouvelle terrasse fermée conduit le service à s'y opposer. La ligne de conduite de la Ville a été d'accepter le maintien des installations en place autorisées sous l'empire de la précédente réglementation et, le cas échéant, d'autoriser leur reconduction en cas de cession de fonds.

### III – BILAN DES ACTIONS DE CONTRÔLE

Le service est chargé aussi du respect sur le terrain de l'obligation d'obtenir une autorisation et des décisions municipales. Les services de la direction de la prévention et de la protection (DPP) ainsi que les services de police sont étroitement associés à son action.

Il en ressort que 90% environ des installations existantes ne posent pas de problème en dehors de l'aspect des étalages.

Les autres font l'objet de poursuites pénales. Pour autant, le maire ne peut que dresser procès-verbal et il appartient au tribunal de police, de prononcer les peines pénales à l'encontre du contrevenant. Cette procédure est lourde et ne produit des effets limités qu'après un délai de plusieurs mois.

De même, le recours au juge civil des référés pour obtenir l'expulsion du domaine public demeure une procédure lourde et qui ne produit donc pas d'effet immédiat.

### IV- PROPOSITIONS d' ACTIONS

La Ville a proposé au gouvernement, et va renouveler sa proposition, de créer des sanctions administratives rapides et lourdes et donc dissuasives.

Enfin, elle a engagé une réflexion sur une refonte du règlement municipal des étalages terrasses afin de l'adapter aux circonstances et aux attentes actuelles.

## 2/ Tableau de synthèse

### QUELQUES CHIFFRES

Etude réalisée à partir d'un secteur de **44** rues regroupant un total de **250** commerces

Nature de l'occupation	Autorisé	Non autorisé		Poursuivi	Total
		Refusé	Non demandé		
ETALAGE	42	23	15	26 dont : 16 étalages refusés 10 non demandés	80
TERRASSE OUVERTE	140 + 3 demandes en cours d'instruction	4	6 dont 1 fermeture prochaine	9 dont : 4 TO refusées 5 TO non demandées	153
TERRASSE FERMEE	- 14 (voie piétonne) dont : . 12 autorisées avant 1990, . 2 autorisées après 1990 (justifié)  - 17 (voie non piétonne) + 1 reconduction en cours		4 (voie piétonne)	4 (voie piétonne)	18
				1 (voie non piétonne ; KFC 2 rue berger/bd de Sébastopol : TF autorisée mais non conforme à l'autorisation)	18
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>269</b>

Sources : fichier de taxation issu de l'application informatique SAVOI édité en juin 2008  
Direction de l'Urbanisme – SDPCPR -

**3/ Exemples d'installations** : à la recherche de la rue piétonne...



Rue Monconseil



Rue du Cygne

# OCCUPATION de L'ESPACE PUBLIC : diagnostic et perspectives – secteur des Halles 75001-

## Exemples d'installations : à la recherche de l'ensoleillement...

Rue Montmartre



Rue du Jour

Rue du Pont Neuf



OCCUPATION de L'ESPACE PUBLIC : diagnostic et perspectives – secteur des Halles 75001-

**Exemples d'installations : encombrements**



Rue Montmartre



Rue du Pont Neuf

**Exemples d'installations : l'espace piéton**



Angle rue du Pont Neuf rue Bergé



OCCUPATION de L'ESPACE PUBLIC : diagnostic et perspectives – secteur des Halles 75001-

**Exemples d'installations** : 4 terrasses fermées poursuivies



31, rue Saint-Denis - PV DU



43, rue Saint-Denis – PV DU



12, rue de la Ferronnerie – PV ABF



38, rue Saint-Denis – PV DU

**Exemples d'installations** : étalage non demandé, non réglementaire, poursuivi



Rue Saint-Denis

**Exemples d'installations** : étalage non demandé, non réglementaire, poursuivi



Rue Saint-Denis